

22/044/PCS



Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction de l'Achat Public
Service Achats/Marchés Prestations Culturelles et Sociales

**OBJET : FOURNITURE DE CONSOMMABLES EN VERRE, PLASTIQUE, DIVERS ET PETITS MATÉRIELS
POUR LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DES BOUCHES-DU-RHÔNE
4 LOTS DISTINCTS**

RÉFÉRENCE DE LA CONSULTATION : N° 2022-0352

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.1414-2 du CGCT modifié par l'article 69 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 5 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 1^{er} juillet 2021 donnant, notamment en vertu de l'article 3221-11 du CGCT, délégation de compétence à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics,

VU l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental, n° 2021-004, en date du 19 juillet 2021, par lequel Madame Corinne Chabaud, Conseillère départementale, a reçu délégation de fonction et de signature en matière de Marchés publics et délégations de service public,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 12/08/2022 au BOAMP sous le n° d'avis 22-110220 et au JOUE sous le n° d'avis 440383-2022-FR et l'avis rectificatif pour prolongation de la DLRO publié le 28/09/2022 au BOAMP sous le n° d'avis 22-128162 et le 29/09/2022 au JOUE sous le n° d'avis 533669-2022-FR,

VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi par le Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône,

VU la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 15/12/2022,

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres a émis son avis, lors de la réunion du 15/12/2022, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures et des offres,

DÉCIDE :

Article 1er :

Lot 1 : Fourniture d'articles en verre

- De déclarer recevables les candidatures de FISHER SCIENTIFIC SAS, de DOMINIQUE DUTSCHER S.A et de SERFLAM
- De déclarer irrégulière l'offre de SERFLAM
- De déclarer régulières les offres de FISHER SCIENTIFIC SAS et de DOMINIQUE DUTSCHER S.A
- De classer :
 - première l'offre de FISHER SCIENTIFIC SAS
 - deuxième l'offre de DOMINIQUE DUTSCHER S.A

Lot 2 : Fourniture d'articles en plastique

- De déclarer recevables les candidatures de DOMINIQUE DUTSCHER S.A et de SERFLAM
- De déclarer irrégulière l'offre de SERFLAM
- De déclarer régulière l'offre de DOMINIQUE DUTSCHER S.A
- De classer première l'offre de DOMINIQUE DUTSCHER S.A

Lot 3 : Fourniture d'articles divers

- De déclarer recevables les candidatures de DOMINIQUE DUTSCHER S.A et de SERFLAM
- De déclarer irrégulière l'offre de SERFLAM
- De déclarer régulière l'offre de DOMINIQUE DUTSCHER S.A
- De classer première l'offre de DOMINIQUE DUTSCHER S.A

Lot 4 : Fourniture d'articles de petit matériel de bouillons, diluants et milieux prêts à liquéfier en hydrologie

- De déclarer recevables les candidatures de DOMINIQUE DUTSCHER S.A et de SERFLAM
- De déclarer irrégulière l'offre de SERFLAM
- De déclarer régulière l'offre de DOMINIQUE DUTSCHER S.A
- De classer première l'offre de DOMINIQUE DUTSCHER S.A

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée dans les formes habituelles.

Fait à Marseille, le **20 DEC. 2022**

Corinne CHABAUD,
Conseillère départementale
Déléguée aux Marchés publics
et délégations de service public

